

Collecte des ordures, du recyclage et du compostage

Positionnement des bacs roulants

Les roues et les poignées des BACS BLEUS, VERTS ET BRUNS doivent être orientées vers la maison puisque la levée s'effectue désormais par un camion automatisé.

Ne jamais placer les bacs roulants sur le trottoir ou dans la rue. Ceci peut nuire à la circulation. Placer le bac en bordure de rue, dans l'entrée, après 18 h la veille du jour de la collecte ou le matin même avant 6 h.

Toutes les matières recyclables ou les ordures doivent être à l'intérieur du bac roulant. Aucune matière à l'extérieur du bac roulant ne sera ramassée. Attendez plutôt la collecte suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.